

Ce bulletin d'information s'inscrit dans le cadre de l'assistance météorologique aux incendies de forêt en zone méditerranéenne. Il est destiné aux services chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt. Les éléments présentés font exclusivement référence à des indices de sécheresse utilisés pour l'analyse du danger météorologique d'incendies, tels que indices de sécheresse IH et IS de la méthode IFM, et réserve en eau Thornthwaite. Des renseignements sur ces indices sont disponibles sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Ce bulletin d'information est également disponible sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Fréquence : mensuel en avril et novembre, bi-mensuel de mai à octobre.

Pour toute information complémentaire, contacter Brigitte Cassin au 04 42 95 90 87 ou Eric Bertrand au 04 42 95 90 33 (Direction Interrégionale Sud-Est) ou par email à brigitte.cassin@meteo.fr ou à eric.bertrand@meteo.fr

Bilan de l'état de sécheresse feux de forêt au 15 août 2005 dans le Sud-Est de la France

1. Conditions hydrologiques de la première quinzaine du mois d'août 2005

On relève deux passages pluvio orageux du 1^{er} au 15 août.

Le premier épisode, les 1^{er} et 2 août, concerne principalement les départements 66-11 sauf littoral- 34 Montpelliérain et littoral Ouest- Nord 48- Plateau 07- Nord 26- 05- Est du 04- Esterel 83 et Haut Esteron 06.

Cet épisode est peu actif, il donne seulement 4 à 10 mm de pluie dans l'ensemble. L'est des Pyrénées Orientales, et le Montpelliérain sont un peu plus arrosés avec une vingtaine de mm d'eau recueillie.

Le second épisode, les 10 et 11 août est plus généralisé.

Les valeurs de pluie sont comprises entre 0 et 10 mm sur le 66, l'est du 34, le Bas Rhône, le sud est du 26, les Hautes Alpes, l'ouest Provence, l'est du 06 et la Corse sauf Monti.

Quelques zones sont bien arrosées avec 15 à 40 mm : sur le 11, l'ouest du 34, les Cévennes, le 07, le nord et l'ouest du 26, l'est de la Provence et l'ouest du 06.

Bilan des pluies sur la quinzaine :

Sur la quinzaine, quelques zones ont reçu très peu d'eau avec moins de 3 mm recueillis durant ces deux épisodes. Il s'agit des garrigues nimoises et du gard rhodanien, du département 13 sauf crau camargues, du 26 ouest Baronnies et secteur Valréas, des zones nord comtat, sud vallée du Rhône et Pays d'Aygues dans le 84, du Toulonnais dans le 83, de la Corse du sud sauf Sartenais et de la haute Corse (littoral ouest et nord, ainsi que sud Fium'Orbu). On peut noter que les dernières pluies significatives remontent sur les zones précitées, à près de 3 mois dans le Toulonnais, à plus de deux mois sur le 13 et la Corse, et plus d'un mois sur le 30, 26 et le 84.

Trois secteurs ont reçu entre 4 et 10 mm d'eau en moyenne. Il s'agit du secteur d'Alyena (dans le 667) à Fillols (665), d'un large secteur défini dans un triangle Sète(dans le 348)-Valreas (265) -Bormes les mimosas(dans le 834), en Corse du secteur Sartonais et littoral nord est.

Remarque : pour les îles d'Hyères, Porquerolles a été moins arrosée (6 mm environ) que le Levant (22 mm environ)

Il est tombé entre 20 et 50 mm sur la quinzaine sur Capcir et Cerdagne dans le 66, le Languedoc Occidental, les Cévennes, les Plateaux du Massif Central, une grande moitié nord du 07 et du 26, le Briançonnais dans le 05, le 04 sauf Albion et sud Val Durance, sur le Haut pays niçois et le Haut Esteron dans le 06, sur le Var sauf Toulon et Corniche des Maures.

On relève même des valeurs très fortes localisées dans le Var : à st Raphael 94 mm, et 143 mm à Seillans.

Ailleurs sur le 66, sud est du 11, 34 sauf littoral, 30 sauf garrigues nimoises et partie rhodanienne, sud 07 et 26(sauf Baronnies et secteur Valréas), 05 sauf Briançonnais, 83 à l'est de Bormes dans la Corniche des Maures on recueille 10 à 20 mm de pluie au cours des deux épisodes.

2. Etude de la sensibilité au feu au 15 août 2005 à 14h légales (à partir des indices de sécheresse Ih et Is)

Le bilan du 1^{er} août faisait apparaître une forte sensibilité au feu sur la région, à l'exception des zones alpines, du nord 07-26 et d'une partie des départements 66-11.

Sur les zones sensibles, la sensibilité au feu s'est accrue en début de mois jusqu'aux pluies des 10-11 août. La sensibilité devient alors extrême. Plusieurs grands feux le confirment, notamment dans les départements 07 (feu de Balazuc le 3/8/05 400 ha, feu de Montréal le 8/8/05 660 ha), 04 (feux de Gréoux les Bains le 7/8/05 1700ha et Saint-Martin les Eaux le 7/8/05 420 ha)... Le 10 août, avant les pluies, sur les 104 zones renseignées, 37 présentent une sécheresse qualifiée d'extrême et 64 une sécheresse très forte.

Les pluies des 10-11 août (voir chapitre précédent) modifient le contexte sur certaines zones : ouest Rhône, 26, 05, 04 est Durance, 06, 83 intérieur et littoral est. Le fort dessèchement superficiel qui y existait disparaît, entraînant une baisse significative de la sensibilité au feu. On notera toutefois que les pluies ont en général peu affecté la sécheresse profonde.

Le 15/8/05, après les pluies, sur les 104 zones renseignées, il reste 15 zones en sécheresse extrême et 28 en sécheresse très forte. Sur ces zones, le dessèchement continue de s'amplifier, accentué par le vent fréquent.

La situation au 15/8/05 est la suivante :

- **Zones à dessèchement modéré, qualifiées de légèrement vulnérables au feu :**

D'ouest en est :

- à l'ouest du Rhône : toutes les zones sauf littoral ouest 34, Gard rhodanien et garrigues nimoises

- à l'est du Rhône : 26 sauf ouest Baronnies et secteur Valréas, 84 (Ventoux Albion-Apt-Petit Luberon), 13 (Camargue-Crau), 83 intérieur et littoral à l'est de Bormes, 04 est Durance, 05, 06
- Corse : montagne 2B, sud Cap Corse

Sur ces zones, la vulnérabilité au feu est modérée. Elle se traduira surtout par vent fort et humidité basse.

Cette baisse de vulnérabilité, liée uniquement à la diminution du dessèchement superficiel, est temporaire. En l'absence de pluies, sous quelques jours, la reprise du dessèchement superficiel associé à la sécheresse profonde toujours présente entraînerait le retour à une vulnérabilité au feu importante, notamment sur est 66- est 11- 34 - 30 - sud 07- sud 26 - est 84 - ouest 05- centre 04 - 83 - littoral 06.

● **Zones à dessèchement extrême, qualifiées d'extrêmement vulnérables au feu :**

D'ouest en est :

- à l'ouest du Rhône : littoral ouest 34, Gard rhodanien et garrigues nimoises,
- à l'est du Rhône : 26 ouest Baronnies et secteur Valréas, 84 (vallée du Rhône, Nord Comtat, Pays d'Aygues), 13 sauf Camargue-Crau, 83 littoral à l'ouest de Bormes, 04 ouest Durance et secteur Manosque
- Corse : tout sauf montagne 2B et sud Cap Corse.

Sur ces zones, on rencontre conjointement :

- un dessèchement superficiel extrêmement fort (valeurs d'I H supérieures à 200, et jusqu'à 300 sur le littoral 13 et le sud-est de la Corse),
- une sécheresse profonde extrême (valeurs d'I S à plus de 800, avec un maximum à 900-1000 sur l'est du 13, le Toulonnais et les îles d'Hyères).

Les références historiques montrent par exemple que, sur les zones 13- 30 Nîmes - 84 vallée du Rhône, le niveau de sécheresse atteint celui des années les plus sèches (Marignane années 2003,1989 - Nîmes année 1989 - Orange années 1986,1989).

Des feux importants sont susceptibles de se déclarer en toutes conditions, sauf par humidité élevée. Les conditions de sécheresse restent réunies pour de très grands feux. Feux catastrophes possibles par vent modéré ou fort.

3. Eléments statistiques complémentaires - Réserve en eau du sol au 15 août (à 8h légales)

Avec sa longue série historique, la réserve peut être utilisée pour des comparaisons entre années, et permet de mieux situer l'année en cours par rapport aux grandes années à incendies. C'est dans cette optique que doit être lu le tableau ci-après

Période de référence : 1984-2004 (1992-2004 pour les zones présentant *)

Les valeurs présentées dans le tableau suivant sont exprimées en millimètres.

zone climatique	15/8/2004	15/8/2005	moyenne 84-04	valeurs les plus basses de 1984 à 2004 pour un 15 août	
Pyrénées-Orientales	53	37	49	22 1986	29 1994
Languedoc occidental	37	59	54	20 2003	29 1994
Bas Languedoc	36	27	37	8 2003	18 1986
Plateaux Massif Central*	100	51	87*	54 2003	62 2002
Cévennes	80	41	59	29 2003	38 1989
Bas Rhône	29	13	39	12 1989-2003	15 1986
Moyenne vallée du Rhône*	56	21	52*	22 2003	28 1995
Provence littorale	17	12	24	7 2003	8 1989
Haute-Provence	45	34	47	17 2003	23 1989
Hautes-Alpes	55	53	71	47 2003	50 1991
Alpes du Sud	50	78	73	41 1989	43 2001
Côte d'Azur	22	37	29	7 2003	14 1989
Corse occidentale	35	12	24	4 2003	12 1993-87
Corse orientale	18	12	22	5 2003	10 1985-93
Montagne corse*	49	25	43*	18 1993	19 2003

Comparaison à la moyenne :

- ✓ Réserve supérieure à la moyenne : Languedoc occidental -Alpes du Sud -Côte d'Azur
- ✓ Réserve inférieure à la moyenne :
 - déficit faible : Bas Languedoc
 - déficit modéré : Pyrénées-Orientales- Haute-Provence-Cévennes
 - déficit fort : Bas Rhône- Provence littorale- Hautes-Alpes- Corse
 - déficit très fort : Plateaux Massif Central-Moyenne vallée du Rhône.

Les records en vigueur, datant le plus souvent de 2003, sont dépassés sur les Plateaux Massif Central et la Moyenne vallée du Rhône . On en est très proche dans la Basse vallée du Rhône et la valeur atteint le 2 ème rang des années basses.

De plus l'année 2005 se situe au 3^{ème} rang des années basses pour la Provence littorale, les Hautes-Alpes la Corse orientale et la Montagne Corse et au rang 2 pour la Corse occidentale.

Fin du bulletin d'analyse du 15 août 2005. Prochain bulletin début septembre